

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Travallas™ Herbicide

Version 1.2 Date de révision: 03/27/2025 Numéro de la FDS: 50000101 Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

### SECTION 1. IDENTIFICATION

#### Identificateur de produit

**Nom du produit** Travallas™ Herbicide

#### Autres moyens d'identification

**Code du produit** 50000101

**Numéro d'enregistrement de produit** PCP # 31685

#### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** Peut être utilisé comme herbicide seulement.

**Restrictions d'utilisation** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

**Fabricant** FMC of Canada Ltd  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
Canada  
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>  
SDS-Info@fmc.com

**Adresse du fournisseur** FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
Canada

#### Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.)  
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)  
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:  
U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148  
Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

---

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### **Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Liquides inflammables : Catégorie 4

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

## Travallas™ Herbicide

Version 1.2      Date de révision: 03/27/2025      Numéro de la FDS: 50000101      Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : AVERTISSEMENT

Déclarations sur les risques : H227 Liquide combustible.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive.

**Intervention:**  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

**Entreposage:**  
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
--------------	---------------------	---------	-----------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Travallas™ Herbicide

Version 1.2      Date de révision: 03/27/2025      Numéro de la FDS: 50000101      Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

Fluroxypyr-meptyl	Fluroxypyr-meptyl	81406-37-3	21.9
Thifensulfuron-methyl	Thifensulfuron-methyl	79277-27-3	3
2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid	Metsulfuron-methyl	74223-64-6	0.3
Fatty acids, soya, Me esters	Fatty acids, soya, Me esters	68919-53-9	$\geq 10 - < 30$ *
12-Hydroxystearic acid, oligomers, reaction products with stearic acid	Octadecanoic acid, 12-hydroxy-, homopolymer, octadecanoate	58128-22-6	$\geq 1 - < 5$ *

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
En cas d'inconfort, retirer immédiatement de l'exposition. Valises légères: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes se développent. Cas graves: Consultez immédiatement un médecin ou appelez une ambulance.
- En cas de contact avec la peau : S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.  
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.  
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
Faire immédiatement appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Retirez les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Travallas™ Herbicide

Version 1.2      Date de révision: 03/27/2025      Numéro de la FDS: 50000101      Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Protection pour les secouristes : Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.
- 

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse ordinaire. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.  
Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de carbone  
oxydes de soufre  
Cyanure d'hydrogène  
Fluorure d'hydrogène  
Chlorure d'hydrogène  
Composés chlorés  
Composés de fluor
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.
- 

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Travallas™ Herbicide

Version 1.2      Date de révision: 03/27/2025      Numéro de la FDS: 50000101      Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

- Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.  
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.  
Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

---

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.  
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.  
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
- Conditions de stockage sûres : Défense de fumer.  
Conserver dans un endroit bien ventilé.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Travallas™ Herbicide

Version 1.2      Date de révision: 03/27/2025      Numéro de la FDS: 50000101      Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions d'entreposage : Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt.  
Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ou aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

---

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, pulvérisations ou aux aérosols, porter un appareil de protection respiratoire individuelle et des vêtements de protection appropriés.

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains  
Matériau

: Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.

Remarques

: L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux

: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

: Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

## Travallas™ Herbicide

Version 1.2      Date de révision: 03/27/2025      Numéro de la FDS: 50000101      Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

- Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce produit.  
Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi détaillé.  
Porter un équipement de protection adéquat.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.  
Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

---

### SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- État physique : liquide
- Couleur : gris pâle
- Odeur : de type solvant
- pH : 3.9 - 4.9  
Concentration: 1 %
- Point de fusion/congélation : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Point d'éclair : 93 °C
- Inflammabilité (liquides) : Sur la base des informations disponibles, les critères de classification pour le danger d'inflammabilité ne sont pas remplis.
- Auto-allumage : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : non établi(e)
- Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

## Travallas™ Herbicide

Version 1.2      Date de révision: 03/27/2025      Numéro de la FDS: 50000101      Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

/ Limite d'inflammabilité inférieure

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité de vapeur relative : Non disponible pour ce mélange.

Densité : 0.89 - 1.09 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : 231.9 mPa,s ( 20 °C)

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Le produit n'est pas oxydant.

Taille des particules : Sans objet

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.  
Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.  
Protéger du gel.  
Le chauffage du produit produira des vapeurs nocives et irritantes.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Travallas™ Herbicide

Version 1.2      Date de révision: 03/27/2025      Numéro de la FDS: 50000101      Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants  
Produits de décomposition dangereux : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 425 de l'OECD  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.11 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Composants:

##### **Fluroxypyr-meptyl:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,000 mg/kg  
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.16 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: La plus haute concentration possible.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

##### **Thifensulfuron-methyl:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg  
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 7.9 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Travallas™ Herbicide

Version 1.2      Date de révision: 03/27/2025      Numéro de la FDS: 50000101      Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

### **2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directive de test OPP 81-1 de l'EPA des États-Unis  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 425 de l'OECD  
BPL: oui  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale  
Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.11 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD  
Symptômes: Difficultés respiratoires  
BPL: oui  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD  
Symptômes: Irritation  
BPL: oui  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée  
Remarques: pas de mortalité

### **Fatty acids, soya, Me esters:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,000 - 15,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 2,000 - 20,000 mg/kg

### **12-Hydroxystearic acid, oligomers, reaction products with stearic acid:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

### **Corrosion et/ou irritation de la peau**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Travallas™ Herbicide

Version 1.2      Date de révision: 03/27/2025      Numéro de la FDS: 50000101      Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

### **Composants:**

#### **Fluroxypyr-meptyl:**

Espèce : Lapin  
Évaluation : N'est pas classé comme irritant  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Thifensulfuron-methyl:**

Espèce : Lapin  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
Remarques : Effets minimales qui n'atteignent pas le seuil de classification.

#### **2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:**

Espèce : Lapin  
Évaluation : N'est pas classé comme irritant  
Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-5  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Fatty acids, soya, Me esters:**

Résultat : irritation légère

#### **12-Hydroxystearic acid, oligomers, reaction products with stearic acid:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

### **Lésion/irritation grave des yeux**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD  
Remarques : (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

### **Composants:**

#### **Fluroxypyr-meptyl:**

Espèce : Lapin  
Évaluation : Pas d'irritation des yeux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Travallas™ Herbicide

Version 1.2      Date de révision: 03/27/2025      Numéro de la FDS: 50000101      Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD  
Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.

### **Thifensulfuron-methyl:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

### **2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:**

Espèce : Lapin  
Résultat : irritation légère  
Évaluation : N'est pas classé comme irritant  
Méthode : EPA OPP 81-4

### **Fatty acids, soya, Me esters:**

Résultat : De l'irritation des yeux réversible à en dedans de 7 jours

### **12-Hydroxystearic acid, oligomers, reaction products with stearic acid:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation légère des yeux  
Méthode : Test de Draize

## **Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

### **Sensibilisation de la peau**

Peut provoquer une allergie cutanée.

### **Sensibilisation des voies respiratoires**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### **Produit:**

Espèce : les souris  
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Remarques : (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Remarques : A un effet sensibilisant.

### **Composants:**

#### **Fluroxypyr-meptyl:**

Espèce : Cobaye  
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD  
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

#### **Thifensulfuron-methyl:**

Type d'essai : Essai de maximisation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Travallas™ Herbicide

Version 1.2      Date de révision: 03/27/2025      Numéro de la FDS: 50000101      Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

Espèce : Cobaye  
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD  
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

### **2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:**

Type d'essai : Essai de maximisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cobaye  
Méthode : US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2600  
Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

### **Fatty acids, soya, Me esters:**

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

### **12-Hydroxystearic acid, oligomers, reaction products with stearic acid:**

Type d'essai : Essai de maximisation  
Espèce : Cobaye  
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

### **Mutagénicité de la cellule germinale**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### **Composants:**

#### **Thifensulfuron-methyl:**

Génotoxicité in vitro : Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD  
Résultat: négatif  
Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation : Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

### **2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Activation métabolique: Activation métabolique  
Résultat: positif  
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau  
Espèce: Souris  
Résultat: négatif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Travallas™ Herbicide

Version 1.2      Date de révision: 03/27/2025      Numéro de la FDS: 50000101      Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

### **Cancérogénicité**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### **Composants:**

##### **Fluroxypyr-meptyl:**

Espèce : Rat  
Méthode : Directives du test 451 de l'OECD  
Résultat : négatif

Espèce : Souris  
Méthode : Directives du test 453 de l'OECD  
Résultat : négatif

##### **Thifensulfuron-methyl:**

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme carcinogène

##### **2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
Durée d'exposition : 104 semaines  
NOAEL : 500 ppm  
Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle  
Durée d'exposition : 18 mois  
NOAEL : 5,000 ppm  
Résultat : négatif

##### **Fatty acids, soya, Me esters:**

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme carcinogène

### **Toxicité pour la reproduction**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### **Composants:**

##### **Fluroxypyr-meptyl:**

Effets sur la fertilité : Méthode: Directives du test 416 de l'OECD  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Méthode: Directives du test 414 de l'OECD  
Résultat: négatif

##### **Thifensulfuron-methyl:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Travallas™ Herbicide

Version 1.2 Date de révision: 03/27/2025 Numéro de la FDS: 50000101 Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

### **2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal  
Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Ingestion  
Symptômes: Incidences sur la mère.  
Résultat: négatif

Type d'essai: Développement embryofœtal  
Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Ingestion  
Symptômes: Incidences sur la mère.  
Résultat: négatif

### **STOT - exposition unique**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### **STOT - exposition répétée**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

##### **Fluroxypyr-meptyl:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 80 mg/kg  
Durée d'exposition : 90 d  
Méthode : Directives du test 408 de l'OECD  
Organes cibles : Reins

##### **Thifensulfuron-methyl:**

Espèce : Rat  
LOAEL : env. 200 mg/kg  
Durée d'exposition : 90 d  
Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.  
Symptômes : Perte de poids corporel

### **2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOEL : 1000 ppm  
Voie d'application : Orale - alimentation  
Durée d'exposition : 90 days  
Symptômes : Perte de poids corporel

## Travallas™ Herbicide

Version 1.2      Date de révision: 03/27/2025      Numéro de la FDS: 50000101      Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

### **Toxicité par aspiration**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### **Produit:**

Aucune classification de toxicité par aspiration

### **Effets neurologiques**

#### **Composants:**

#### **2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-yl)carbamoylsulfamoyl benzoic acid:**

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

### **Autres informations**

#### **Produit:**

Remarques : Les renseignements présentés dans la section 11 sont conformes au Règlement sur les produits dangereux (RPD) et à SIMDUT. Consulter

Remarques : Donnée non disponible

---

## **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **Écotoxicité**

#### **Produit:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1.2 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 10 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- ErC50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.033 mg/l  
Durée d'exposition: 7 d
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 108 mg/kg  
Durée d'exposition: 28 d
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 214 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
- DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Travallas™ Herbicide

Version 1.2      Date de révision: 03/27/2025      Numéro de la FDS: 50000101      Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

Point final: Toxicité aiguë par contact

### Évaluation écotoxicologique

- Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Composants:

#### **Fluroxypyr-meptyl:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 0.63 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.183 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 1.41 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- CL50 (Scenedesmus subspicatus): > 0.5 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.2 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.06 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 d
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2,000 mg/kg
- DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,000 mg/kg
- DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/bee  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
- DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/bee  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: Toxicité aiguë par contact

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Travallas™ Herbicide

Version 1.2      Date de révision: 03/27/2025      Numéro de la FDS: 50000101      Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

### Thifensulfuron-methyl:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (*Salmo gairdneri*): 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): > 250 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 470 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 (algue verte): 0.0159 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- ErC50 (*Raphidocelis subcapitata* (algue verte d'eau douce)): 1.4 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (*Lemna minor* (Lentille d'eau)): 1.3 µg/l
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (*Salmo gairdneri*): 250 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d
- NOEC (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 10.6 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 100 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (*Eisenia fetida* (vers de terre)): > 2,000 mg/kg
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (*Anas platyrhynchos* (canard mallard)): > 2,510 mg/kg
- DL50 (*Anas platyrhynchos* (canard mallard)): > 5,620 ppm  
Remarques: Diététique
- DL50 (*Colinus virginianus* (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm
- DL50 (*Apis mellifera* (abeilles)): > 7.1 µg/bee  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
- DL50 (*Apis mellifera* (abeilles)): > 100 µg/bee  
Point final: Toxicité aiguë par contact

### Évaluation écotoxicologique

- Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Travallas™ Herbicide

Version 1.2      Date de révision: 03/27/2025      Numéro de la FDS: 50000101      Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppy)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 120 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 43.1 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 65.7 µg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OPPTS 850.5400  
BPL: oui

NOEC (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 45 µg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OPPTS 850.5400  
BPL: oui

ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 157 µg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 50 µg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
BPL: oui

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 68 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 10 mg/l  
Point final: la reproduction  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: Directives du test 229 de l'OECD  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3.13 mg/l  
Point final: la reproduction  
Durée d'exposition: 21 d  
Type d'essai: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Travallas™ Herbicide

Version 1.2      Date de révision: 03/27/2025      Numéro de la FDS: 50000101      Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

- NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.5 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 6 mg/kg  
Durée d'exposition: 56 d
- NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 5.6 mg/kg  
Point final: la reproduction  
Méthode: Directives du test 222 de l'OECD  
BPL: oui
- Méthode: Directives du test 216 de l'OECD  
Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation de l'azote.
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 50 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: Toxicité aiguë par contact  
Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170
- DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 50 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale  
Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170
- DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2,510 mg/kg
- NOEC (Colinus virginianus): 1,000 mg/kg  
Point final: Test de reproduction
- NOEC (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 1,000 ppm  
Point final: Test de reproduction  
Méthode: Directives du test 206 de l'OECD
- Fatty acids, soya, Me esters:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): > 1,000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Leuciscus idus (Ide)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: ISO 7346/2
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Crustacés): 800 - 5,243 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- 12-Hydroxystearic acid, oligomers, reaction products with stearic acid:**
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Crustacés): 1,614 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

## Travallas™ Herbicide

Version 1.2      Date de révision: 03/27/2025      Numéro de la FDS: 50000101      Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Skeletonema costatum): > 10,000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

### **Persistence et dégradabilité**

#### **Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.

#### **Composants:**

##### **Fluroxypyr-meptyl:**

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

##### **Thifensulfuron-methyl:**

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.  
Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques jours à quelques semaines dans l'eau et le sol aérobies.

##### **2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Remarques: Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques semaines à quelques mois dans un sol et une eau aérobies.

##### **Fatty acids, soya, Me esters:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

##### **12-Hydroxystearic acid, oligomers, reaction products with stearic acid:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 57 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Directive d'essais 301C de l'OCDE

### **Potentiel bioaccumulatif**

#### **Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.

#### **Composants:**

##### **Fluroxypyr-meptyl:**

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Travallas™ Herbicide

Version 1.2      Date de révision: 03/27/2025      Numéro de la FDS: 50000101      Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

Coefficient de bioconcentration (BCF): 26  
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 4.5 (25 °C)

### **Thifensulfuron-methyl:**

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 1  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

### **2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:**

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Coefficient de bioconcentration (BCF): < 1  
Durée d'exposition: 28 d  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pow: 0.018 (25 °C)  
log Pow: -1.7 (25 °C)  
pH: 7

### **Fatty acids, soya, Me esters:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

### **Mobilité dans le sol**

#### **Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.

#### **Composants:**

##### **Fluroxypyr-meptyl:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 6200 - 43000  
Remarques: Ce produit ne devrait pas être mobile dans les sols.

##### **Thifensulfuron-methyl:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 28.3, log Koc: 1.45  
Remarques: Hautement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol :

##### **2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Dans des conditions normales, la substance/le mélange est mobile dans le sol.

## Travallas™ Herbicide

Version 1.2      Date de révision: 03/27/2025      Numéro de la FDS: 50000101      Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

### Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.  
Récipients à rincer 3 fois.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Un emballage qui n'est pas correctement vidé doit être jeté comme un produit non-utilisé.  
Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

---

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementations internationales

#### **UNRTDG**

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Fluroxypyr-meptyl, Thifensulfuron-methyl, Metsulfuron-methyl)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
Dangereux pour l'environnement : oui

#### **IATA-DGR**

UN/ID No. : UN 3082  
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Travallas™ Herbicide

Version 1.2      Date de révision: 03/27/2025      Numéro de la FDS: 50000101      Date de dernière parution: 03/01/2018  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

(Fluroxypyr-meptyl, Thifensulfuron-methyl, Metsulfuron-methyl)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Dangereux pour l'environnement : oui

### Code IMDG

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Fluroxypyr-meptyl, Thifensulfuron-methyl, Metsulfuron-methyl)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Polluant marin : oui

### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

#### TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

---

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**NPRI Composants** : methanol

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient des substances chimiques exemptées des exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujetti aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires,

## Travallas™ Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/01/2018
1.2	03/27/2025	50000101	Date de la première parution: 03/01/2018

---

avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

ENCS	:	Non en conformité avec les inventaires
ISHL	:	Non en conformité avec les inventaires
KECI	:	Non en conformité avec les inventaires
PICCS	:	Non en conformité avec les inventaires
IECSC	:	Non en conformité avec les inventaires
NZIoC	:	Non en conformité avec les inventaires
TECI	:	Non en conformité avec les inventaires

### Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

### PMRA/PCPA Information

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire. Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

### PRUDENCE

Nocif s'il est absorbé par la peau. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Un contact cutané prolongé ou répété fréquemment peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

---

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte complet d'autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Travallas™ Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/01/2018
1.2	03/27/2025	50000101	Date de la première parution: 03/01/2018

---

et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérate; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

### Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
selon le Règlement sur les produits dangereux



**Travallas™ Herbicide**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/01/2018
1.2	03/27/2025	50000101	Date de la première parution: 03/01/2018

---

© 2021-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique